



# Appel à projets

## COVID-19

### Quelle prise en charge pour les douleurs ?



FONDATION  
APICIL

RECONNUE  
D'UTILITÉ PUBLIQUE

Parallèlement à son activité, la **Fondation APICIL**, engagée pour le soulagement de la douleur, propose un appel à projets ciblé Covid-19.

La Fondation APICIL réaffirme son engagement auprès des chercheurs, des soignants ou des associations engagées dans la lutte contre la douleur.

Les projets « douleur » sans lien avec la Covid-19 sont toujours étudiés dans les mêmes conditions. La prise en charge de la douleur doit continuer d'être une priorité : à la fois pour les douleurs qui pourraient s'aggraver ou se chroniciser des suites de la Covid-19, mais également par suite d'une non prise en charge des autres causes de douleurs.

### Appel à projets Covid-19

Cet appel à projets est orienté sur les séquelles douloureuses au moins un mois après l'infection par la Covid-19. Les dimensions somatiques et psychiques sont retenues. (Sont exclues les complications liées à une forme aiguë et celles liées au confinement).

### Qui peut répondre ?

Toute équipe désireuse de proposer un projet : équipe de recherche, équipe médicale, société savante, réseau, association, organisation de soins ou institution en France. Toutes les spécialités peuvent concourir.

### Les types de projets attendus

- Recherche,
- Projets pilotes,
- Prévention et information.

Connaître, prévenir, ou réparer les douleurs : fidèle à son état d'esprit, la **Fondation APICIL** souhaite encourager l'émergence de projets innovants et humains.

Les projets peuvent concerner les douleurs des patients, des proches ou encore celles des soignants. Cet appel à projets s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Fondation APICIL pour la douleur physique et psychique, en institution ou à domicile.



### Informations pratiques

Les dossiers sont à télécharger sur :  
[www.fondation-apicil.org/deposer-un-projet/](http://www.fondation-apicil.org/deposer-un-projet/)

Les dossiers doivent être adressés par e-mail  
à : [contact@fondation-apicil.org](mailto:contact@fondation-apicil.org)

#### Dates limites de dépôt des dossiers :

**le 15 janvier** → réponse en mars

**le 15 juin** → réponse en septembre

**le 15 mars** → réponse en juin

**le 15 octobre** → réponse en décembre.

#### Procédure de sélection :

Tout projet adressé sera examiné par l'équipe de la **Fondation APICIL** qui le proposera ensuite au conseil scientifique pour expertise, puis au conseil d'administration pour validation. Vous recevrez une confirmation dès réception de votre demande.

ENGAGÉS  
POUR SOULAGER  
LA DOULEUR